

UVSQ

université PARIS-SA

FAQ ENTREPRISES

Quel est le statut d'un étudiant en alternance ?

L'apprenti possède le statut de « **salarié d'entreprise** » à part entière. Au sein de son entreprise, l'apprenti est par conséquent un salarié comme les autres : **il bénéficie des mêmes droits et est soumis aux mêmes obligations**. Le code du travail, les règlements et la convention collective de l'entreprise lui sont applicables sans distinction.

Pour autant, le contrat d'apprentissage signé par l'apprenti n'est pas un contrat de travail comme les autres. Il s'en différencie notamment en ce qui concerne le partage du temps de l'apprenti entre le centre formation et l'entreprise (article L6222-24 du code du travail).

Il correspond à un contrat de type particulier, dont certaines règles ne relèvent pas du droit commun.

» Plus d'informations disponibles sur le site de l'ONISEP

Quel est l'apport d'un apprenti pour l'entreprise ?

La présence d'un étudiant en alternance constitue un réel atout au sein de l'entreprise qui l'accueille. En premier lieu, l'apprenti avec son regard extérieur, peut apporter des nouvelles propositions et dynamiser les projets en cours au sein du lieu de travail. Doué d'autonomie personnelle et intellectuelle, il représente une ressource, grâce à sa force de proposition et à sa volonté de coopération.

En deuxième lieu, sa formation théorique et pratique au sein de l'Université Paris-Saclay lui permet de continuer à se former à plusieurs disciplines, dans le domaine porteur des **métiers de la communication et de l'événementiel culturel, de la médiation culturelle scientifique et artistique.**

Ce parcours prépare les étudiants à devenir des professionnels capables de concevoir et de diriger des projets, de travailler en équipe et d'assister les organismes culturels dans l'élaboration et la mise en place d'une médiation et d'une communication adaptées aux spécificités du champ culturel et aux publics visés. Il les prépare également à travailler dans des équipes pluridisciplinaires et à faire travailler en synergie plusieurs corps de métiers liés à la réalisation d'événements culturels. La réalisation de plusieurs projets concrets au sein du Master témoigne de la capacité d'adaptation, d'initiative et d'organisation des étudiants, familiarisés et actifs autant avec le milieu universitaire que professionnel.

Quel est le rythme de l'alternance en EMAS ?

La formation du Master EMAS débute généralement fin septembre et se termine 12 mois plus tard. Le rythme de l'alternance dans le Master EMAS est d'**une ou de deux semaines par mois à l'université jusqu'au mois de mai.** Dès ce moment, les cours se

terminent et les étudiants peuvent se consacrer au travail en entreprise à plein temps.

Un calendrier d'alternance est remis aux étudiants et étudiantes peu de temps après la validation de la candidature au Master.

Quel est le coût d'un alternant pour l'entreprise ?

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur. L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à régler les frais de scolarité et à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie à l'université.

Pour calculer le coût de l'apprentissage, il faut considérer :

- » Le **salaire de l'apprenti** (sur la base du SMIC au 01/01/21 à 1554,58 € mensuel - base 35h). Le salaire est en fonction de son âge, de la durée du contrat, de l'année d'études concernée, de l'application obligatoire de la convention collective à partir du 21ème anniversaire de l'apprenti, et de l'existence d'un précédent contrat d'apprentissage ;
- » Le montant des éventuelles **cotisations sociales** restant dues (exonérations possibles) ;
- » Le montant des éventuelles **aides de l'Etat** prévues (de 5000 ou de 8000 euros par apprenti), qui peuvent venir alléger le coût total du salaire de l'apprenti.

- » Plus d'informations sur la rémunération des apprentis [ici](#)

Quels sont les cours professionnalisants de ce Master ?

Plusieurs **cours professionnalisants** sont dispensés par le Master EMAS. D'une part, nous avons des cours qui permettent d'acquérir des compétences qui peuvent constituer des atouts majeurs au sein d'une entreprise : les **cours d'outils numériques**

(Photoshop, InDesign, WordPress), d'anglais professionnalisant, de financements de projets et stratégies et outils de la communication, ou encore des cours de marketing culturel.

D'autre part, les étudiants du Master s'engagent dans la **conception et réalisation d'un projet** (par groupes de 3 à 5), grâce à un accompagnement lors des cours de gestion et réalisation de projets, lesquels permettent de **concevoir et analyser la faisabilité d'un projet culturel, l'argumenter, en définir les phases, le calendrier et les moyens de mise en œuvre.**

En outre, dans le cadre de l'organisation collective d'un événement Arts & Sciences dont la direction scientifique est assurée par l'équipe pédagogique, les étudiants sont amenés à **concevoir et organiser un cycle de conférences et de débats, un programme ou un événement culturel, une animation, un atelier, un dispositif de médiation, et mettre en œuvre un dispositif d'évaluation.**

» Voir la FAQ étudiants et étudiantes